



grande satisfaction sera de voir ces locaux confortables, occupés par nos associations pour leurs activités de loisirs, leurs réunions, leurs assemblées générales et tout ce qui fait la vie si riche de notre tissu associatif.

A la rentrée de septembre c'est un autre chantier qui a débuté au cœur du village, la requalification de la rue de l'église.

Les travaux sont là aussi bien avancés. Tous les réseaux sous voirie ont été refaits ainsi que l'éclairage public. Et il va y avoir de vrais trottoirs où chacun pourra circuler en toute sécurité, ce qui pour nous est très important compte tenu de la fréquentation de l'école.

J'ajouterai que nous avons profité de la rénovation de cette voie pour répondre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et que ce programme est en lien direct avec les travaux d'accessibilité qui ont été faits au niveau du rond-point de la poste.



Ce chantier a nécessité la fermeture de la rue à la circulation et je sais que cela a gêné la vie dans ce quartier.

Je tiens cependant à remercier pour leur bonne humeur les enseignants, les parents d'élèves, les riverains et les commerçants qui ont dû changer leurs habitudes, qui ont dû apprendre à partager la voie publique et ont eu à supporter, plusieurs semaines durant, le bruit des machines.

Le dynamisme d'une commune ne se traduit pas uniquement aux volumes des travaux engagés.

Le soutien de notre école et de l'ensemble du secteur enfance-jeunesse ont également été au cœur de nos préoccupations.

Nous avons signé début 2011 le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA .

Ce contrat engage le soutien financier de la commune, directement ou à travers le SIVU Petite Enfance, pour le maintien des activités du CLAE, du Centre de Loisirs, de la Crèche et du Relais d'assistantes maternelles.

Ce soutien communal qui est versé aux associations gestionnaires est de plus en plus important au fil des années mais il est pourtant indispensable au maintien de ces services pour les enfants et leurs familles. Nous en sommes conscients et restons plus que jamais à leur côté.

Le printemps de notre école a été mouvementé.

Nous nous sommes battus pendant plusieurs

semaines, avec les parents d'élèves et les enseignants, pour tenter d'éviter la fermeture d'une troisième classe à l'école de Marssac. Nous n'avons pas réussi hélas à obtenir gain de cause mais je tiens à remercier tous les marssacoises et les marssacois qui ont manifesté leur soutien à l'école par leur présence dans les manifestations ou en signant la pétition mise à leur disposition à la mairie.

Nous avons aménagé pour les jeunes enfants l'aire de jeu du square des tilleuls.

Ce projet a mobilisé les efforts conjoints des élus de la commission "Sport associations" et de la commission "Urbanisme et travaux". L'aire a été le lieu d'une joyeuse animation tout au long de l'été dans le quartier de la ville vieille et nous en sommes très heureux.

Tournons-nous maintenant vers 2012.

La vie communale, comme la vie en général, la vie de famille, la vie associative, la vie en

entreprise, n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Loin s'en faut et c'est le cas à Marssac comme ailleurs.

Vous en avez sans doute entendu parler à travers la presse, chez des commerçants, par mails ou autre.

Cette période faite de rumeurs que certains se plaisent à nourrir a été compliquée. Un élu la comparait dernièrement en souriant à Dallas et son univers impitoyable.

Je ne vais pas m'étendre sur le sujet mais je me dois de vous donner quelques explications et éclaircissements.

Dans les semaines qui ont précédé la fin de l'année, j'ai dû prendre une décision grave. J'ai retiré sa délégation à un de mes adjoints. Je l'ai fait en mon âme et conscience après avoir, il me semble, tout tenté pour éviter d'en arriver là.

J'ai été élue à ce poste pour prendre des décisions. Et je vous avoue qu'il est plus facile de décider la mise en chantier d'une salle associative que de retirer la délégation à une personne de notre équipe.

Mais cela fait partie de ma charge et je l'assume.

Il vous faut savoir que lorsque je donne délégation à un adjoint ou à un conseiller j'engage ma responsabilité. Et quand certains de leurs actes ou de leurs paroles ne sont plus en adéquation avec la philosophie et l'éthique de notre groupe, il est de mon devoir d'agir.



Aujourd'hui devant vous je tiens à préciser :

- Cet élu fait toujours partie du conseil municipal
- La commission "Sport et vie associative" existe toujours et ses membres continuent de se réunir et de travailler. Elle sera, comme les années précédentes, porteuse de projets pour notre futur budget...

2012, ce sera l'année de la mise en ligne du site internet de la commune.

C'est un projet qui a pris un peu de retard mais le site sera opérationnel d'ici quelques semaines. Il s'agit d'un site collaboratif que les associations de Marssac pourront directement alimenter en informations si elles le souhaitent. Et il offrira également à terme la possibilité de demander nombre de documents administratifs en ligne. Nous reviendrons bien entendu vers vous pour vous présenter plus en détail cet outil qui améliorera, j'en suis sûre, la qualité de la communication dans notre commune.



Nous avons établi un cahier des charges du projet et nous avons fait estimer l'enveloppe financière nécessaire à sa réalisation.

Pas plus tard qu'hier soir, tous les élus ont été invités à écouter les conclusions d'un cabinet d'experts sur l'audit des finances communales que nous avons commandé et sur nos capacités d'investissement pour les vingt prochaines années.

2012 sera une année de décisions. Il faudra décider de l'envergure du projet, son adaptation éventuelle, son phasage, son budget.

Je vous le dis, nous ferons tout pour faire sortir de terre cet équipement sportif dont

Marssac a besoin.

En 2012 nous renforcerons également notre politique d'économies d'énergie en réalisant un bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux. Ce bilan nous permettra de cibler et évaluer les principales améliorations à mettre en œuvre pour obtenir une performance énergétique conforme aux préconisations du Grenelle de l'environnement. Nous pourrions alors établir une priorité des travaux à entreprendre pour mettre à niveau notre patrimoine communal.



2012 sera aussi une année importante pour le Plan Local d'Urbanisme car nous allons devoir le mettre en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale qui s'impose à notre commune.

L'urbanisme est un sujet sensible pour tous et vous serez régulièrement informés de l'avancée de ce dossier. Cette mise en conformité est exigée pour 2014.

2012 enfin est aussi une année importante pour notre projet de complexe omnisport.

Ce projet n'a pas été enterré contrairement à ce que certains se plaisent à dire parfois.

Mais je vous rappelle que nous avons écrit notre programme en 2007, que nous avons été élus en 2008 au début d'une crise qui, en 2012, est plus que jamais d'actualité.

Créer un complexe omnisports à Marssac reste pour nous une priorité. Mais notre responsabilité d'élus face à vous et aux générations futures c'est également d'étudier l'impact de nos décisions pour les décennies à venir.

Mais je vous le répète, il est hors de question que, par nos choix, plus aucun autre projet d'importance ne puisse être entrepris dans les décennies prochaines.

Il en va de la responsabilité de tous les élus et de ma responsabilité de maire.

Je vais arrêter là mon discours car je n'oublie pas que nous sommes ici ce soir pour fêter la nouvelle année en musique et pour échanger en toute convivialité...

Bonne année 2012"



PRECISION

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :
Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :
P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations
Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépot légal en cours

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h

mercredi : 8h30 - 12h

vendredi :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h

samedi : 9h - 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.mairie-marssac.org

[sommaire]

Les travaux sur notre commune	p 5 & 6
Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle	p 7
Communication de l'Association des Maires	p 7
Retour en images sur les fêtes de fin d'année	p 8 à 10
Les actions du Conseil Municipal Jeunes	p 11
Info transports, le CCAS communique	p 11
3 ^{ème} Salon d'Expression Libre de Marssac	p 11
Les Rives du Tarn	p 12
Le Club des Loisirs créatifs	p 12
Rendez-vous au "vide dressing"	p 13
Le Club des Aînés Ruraux	p 14
L'ADMR communique	p 14
L'Assemblée Générale de la Boule Marssacoise	p 15
Spectacle de Contes de Endacom e d'aici	p 15
FNACA : deux dates à retenir	p 16
Expo et animation sur l'énergie par les Familles rurales	p 16
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 17 à 22
Une naturopathe s'installe à Marssac	p 23
Les arts à l'école	p 24
Rencontre sportive entre les CM1 et les CE1/CE2	p 24
Le programme des Amis de l'Ecole	p 25
Un nouveau service de transport à la Clé des Champs	p 26
Participez à l'AG de la Vieille Cantine	p 26
Les nouveautés du mois de la bibliothèque associative	p 27
Numéros utiles	p 27
Une vision poétique de Marssac	p 28
Marssac Info recherche des distributeurs	p 28



Donner votre point de vue,
proposer ou animer des
rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr



Les travaux sur notre commune

Travaux rue de l'église



L'entreprise Colas a entrepris la pose des bordures et des trottoirs de part et d'autre de la rue.

Le transformateur du bout de la rue sera, quant à lui, déplacé contre le mur de l'école.

Salle associative : les finitions



et sa cloison amovible pour une optimisation de l'espace





Bientôt un jardin extraordinaire pour les enfants de maternelle et du CLAE



Il ne reste plus aux agents municipaux qu'à bétonner les allées et nos jardiniers en herbe pourront bientôt démontrer tout leur talent.



Mise en sécurité aux abords de la voie SNCF

250 mètres de clôture ont été posés de chaque côté de la voie ferrée. Ces travaux renforcent la sécurité des abords du stade.



Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

Plusieurs personnes se sont manifestées, par courrier adressé à la Mairie, pour signaler la présence de fissures apparentes sur leur habitation.

Suite à ces courriers, la Commune a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au titre des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, au regard des dispositions de l'article L 125-1 du Code des Assurances, pour la période de Juillet 2010 à Décembre 2011.

Le dossier est à l'étude dans les services de l'Etat. Si la Commune reçoit un avis favorable à cette demande (qui sera rendu dans l'été 2012), nous informerons immédiatement toutes les personnes qui se sont manifestées en Mairie, afin qu'elles puissent faire valoir leur droit à indemnisation auprès de leur compagnie d'assurance ; sachant qu'elles disposent, pour le faire, d'un délai de 10 jours à compter de la publication de l'arrêté interministériel dans le journal officiel.



Il est important de pouvoir signaler aux services de l'état le nombre total d'habitations concernées. Nous invitons donc toutes les personnes ayant constaté ce phénomène sur leur habitation, entre juillet 2010 et décembre 2011, à nous adresser un courrier au plus tôt, faisant état des dégradations constatées.

En bref : l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn communique

La Direction Générale des Finances Publiques informe les contribuables de l'existence de courriers électroniques frauduleux. La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a été informée de la circulation de courriers électroniques frauduleux adressés à certains contribuables par un expéditeur utilisant la signature de l'administration fiscale et l'en tête du Ministère du Budget.

Ces courriers, accompagnés d'un formulaire, invitent les contribuables à communiquer des informations personnelles (nom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone) ainsi qu'un numéro de carte bancaire en vue d'obtenir un remboursement d'impôt. La Direction Générale des Finances Publiques, totale-

ment étrangère à cet envoi, rappelle qu'elle ne fait jamais d'envois sous cette forme aux contribuables pour leur demander des informations. Par ailleurs, le numéro de carte bancaire n'est jamais exigé pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt.

Elle engage fortement les usagers à ne pas répondre à ces messages et elle recommande de les supprimer systématiquement.

La DGFIP précise enfin qu'elle a déposé plainte pour qu'une enquête judiciaire soit engagée.

Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn
188 rue de Jarlard - 81000 Albi
05 63 60 16 47
patricia.rabion@maires81.asso.fr



Mise en place du sapin, place du Barry

Retour en images sur quelques événements de la fin de l'année dernière



Concert de Noël en l'église de Marssac. Une foule nombreuse, un programme de qualité et le traditionnel vin chaud servi par nos élus...





Le Noël de la cantine dans une franche bonne humeur...



L'arbre de Noël pour les enfants du personnel municipal. Cette année, c'est une "Maire Noël" qui s'est occupée de la distribution des cadeaux...





...et enfin le traditionnel repas de nos Aînés. Cette année encore ce sont pas loin de 200 personnes qui se sont retrouvées pour fêter ensemble la nouvelle année. Les mets étaient fins et copieux et l'ambiance conviviale et bon enfant... A l'année prochaine !





Merci pour eux !



Le Conseil Municipal Jeunes remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont mobilisées pour apporter leurs dons dans les trois points de collectes répartis sur la commune. Ces dons seront intégralement reversés aux "Restos du coeur"...

Prendre le bus, c'est pour tout le monde

Le CCAS communique

Suite à la mise en place de la nouvelle grille tarifaire des transports Albi Bus, les membres du CCAS ont décidé d'accorder une aide aux transports sous forme de participation au coût des voyages.

Cette aide peut être accordée aux personnes âgées de 60 à 65 ans, inactives et non imposables, sous condition d'étude de leur dossier. Elle vise à ramener le coût résiduel à charge des bénéficiaires au tarif des voyages appliqué aux personnes de + de 65 ans. Une aide peut être également accordée aux demandeurs d'emploi, ayant droit SRU, sous condition là aussi d'étude de leur dossier. Des demandes d'aide exceptionnelle au transport sur le réseau Albi Bus pourront être également accordées par le CCAS, après étude des dossiers particuliers.

Pour plus de renseignements contacter le secrétariat du CCAS à la mairie de Marssac : 05 63 55 40 47

3^{ème} salon d'Expression Libre de Marssac

L'Association ATELIER RENCONTRE ARTISTE organise son 3^{ème} salon d'Expression Libre de Marssac sur Tarn les **samedi 25 et dimanche 26 février 2012** à la salle des fêtes de Marssac sur Tarn.

L'invité d'honneur est Olivier BONNLARGE.

Le salon est ouvert le samedi et le dimanche de 9H00 à 20H00.

Vous pourrez y rencontrer une petite centaine d'artistes peintres, potiers, sculpteurs ...

Ce salon est primé par quatre prix :

1. Le prix de la municipalité de Marssac
2. Le prix de sculpture
3. Le prix du public
4. Le prix de l'association



Un pot de décrochage est prévu le dimanche à partir de 17H30

Pour toute information d'inscription contactez le siège de l'association :

ATELIER RENCONTRE ARTISTE

37 Rue du Nord 81150 MARSSAC SUR TARN

05 63 53 36 82 - www.atelier-rencontre-artiste.com



Les Rives du Tarn

Les membres de l'association "Rives du Tarn running" se sont réunis le vendredi 06 janvier 2012, pour fêter la Nouvelle Année et les Rois. Près de 40 adhérents ont répondu présents avec les conjoints et les enfants. Un grand MERCI à nos hôtes du jour, Virginie et Pascal, qui nous ont accueillis dans leur magnifique demeure. Un grand BRAVO à Gérard qui nous a proposé un superbe buffet. Nous avons profité de cette soirée pour faire la remise officielle des nouveaux maillots en présence du principal sponsor ANO'TECH que nous remercions encore ici.

Les commerçants Lagravois étaient également représentés par la

boucherie Leveueur et le salon de coiffure Viviane, nous les remercions pour leur aide régulière lors de nos manifestations. Notre fleuriste préférée Marie-Jeanne était, quant à elle, représentée par une de ses magnifiques compositions florales.

Une bien belle soirée cette année encore, et à l'année prochaine !

Balade des LUCIOLES

Ce sera la troisième édition de cette randonnée nocturne dans la campagne Lagravoise. Les deux premières ont réuni près de 200 personnes sur un parcours d'environ 10 kilomètres accessible à tout marcheur correctement chaussé. Fin

mars les nuits sont encore fraîches il faut se munir de vêtements chauds et éventuellement imperméables et surtout n'oubliez pas votre lampe de poche ou frontale.

Vendredi 30 Mars 2012 à 20 h

Soupe au fromage à l'arrivée

Inscription sur place 4 euros

Réservation souhaitée au

06 20 33 23 52

+d'infos sur le site

<http://rivesdutarnrunning.free.fr>

Tous les membres de l'association des Rives du Tarn vous souhaitent une Bonne Année 2012.

Le Club de Loisirs Créatifs

Le plafond de la salle en préfabriqué n'a pas voulu attendre la fin des travaux concernant les nouveaux locaux associatifs.

La bibliothèque "La vieille cantine" nous a donc accueillies dans ses locaux. Nous voilà donc au milieu des livres pour nos activités créatives en attendant de déménager dans une salle toute neuve.

Un grand merci à la Mairie qui a trouvé une solution très rapidement et un grand merci à la

bibliothèque pour les contraintes occasionnées.

Nous souhaitons à toutes les associations une bonne

année 2012 et nous vous donnons rendez-vous au printemps pour notre exposition "Passion et Talents.



*Pour l'Association
Loisirs Créatifs :
Christiane
CAYSSIALS
Secrétaire*

Deux nouveaux partenaires pour Marssac Rugby XIII

Deux nouveaux partenaires ont offert à notre école de rugby de magnifiques coupe-vents. La remise officielle a eu lieu en début d'année. Dirigeants, parents et surtout enfants ont fortement apprécié ce cadeau. Une réception fut organisée pour cette occasion où tout le monde a pu partager le pot de l'amitié. Nous remercions les Ets SPORTS 2000 d'Albi ainsi que la plomberie Christophe DEVÈZE, de Marssac, pour leur geste.



**Bon Débaras..!!
Ménage de Printemps
à MARSSAC avec le
Comité Des Fêtes..**



VIDE DRESSING

Dimanche 25 Mars 2012

De 9h à 18h Salle des fêtes

Venez vendre, acheter, troquer

Vêtements adultes & enfants

Accessoires de Mode

Maroquinerie Sacs

Articles de Beauté

Chaussures

*Faites de la place dans vos armoires et renouvelez
votre garde-robe à moindre frais..!*

(stand unique / tables et tréteaux possible en sus / cabine d'essayage)

Réservation au 06 23 87 24 98 à compter du 1 février 2012



Le Club des Aînés Ruraux



Pour clôturer l'année 2011 (un peu en avance...) nous nous sommes réunis à la salle Municipale autour d'un excellent repas servi par

la Maison ROUSTIT et très bien servi.

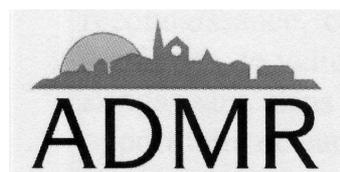
96 adhérents avaient pris part à

cette agape que tout le monde a beaucoup appréciée. L'après-midi s'est terminé par un loto gratuit avec de très beaux lots (2 jambons, filets garnis... etc)

Cette journée s'est déroulée dans une bonne ambiance de convivialité et de bonne humeur

Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter un très belle année 2012.

Le Président, Pierre ROCHE



ADMR
Association d'Aide à Domicile
en Milieu Rural



Les bénévoles et les professionnelles de l'association sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux pour 2012.

Comme chaque année, nous avons présenté nos vœux aux familles aidées, accompagnés de "bonbons de Noël", petite gourmandise qu'elles ont beaucoup appréciée.

Nous remercions vivement

toutes les personnes à qui nous avons présenté notre calendrier 2012 pour l'accueil chaleureux qu'elles nous ont réservé.

Après de nombreuses années de dévouement auprès des familles, Françoise CHAMAYOU a fait valoir ses droits à la retraite.

Lors d'une petite fête donnée en son honneur, toutes ses collègues et l'équipe de bénévoles lui



ont souhaité une bonne et heureuse retraite.

Si vous aimez le contact avec les autres, si vous disposez d'un peu de temps à offrir aux autres, venez rejoindre notre équipe de bénévoles. N'hésitez pas à nous contacter !

Permanences dans nos locaux
Place de la Mairie : tous les lundis et jeudis de 14 H à 18 H.
Permanences téléphoniques : 05 63 53 09 83

Le bureau des responsables des Réalisations Locales.



Assemblée Générale de la BOULE MARSSACOISE

L'assemblée générale de la Boule Marssacoise s'est tenue à la salle Municipale le 4 décembre 2011, en présence de nombreux sociétaires, de Jean-Pierre PUJOL adjoint au Maire.



Gérard AUDOUARD 1^{er} du Concours Vétérans-Christian BAITA 1^{er} du Trophée GALAU

Ouverture de la séance par le président Gilbert GUISEPPIN, qui remercie les personnes présentes, et fait le point sur notre club qui

compte 76 licenciés et tient la 7^{ème} place au niveau départemental.

Françoise SABATIER, secrétaire a présenté un rapport moral de la saison passée. Elle a donné les principaux résultats des équipes aux diverses compétitions départementales et internes. Une mention particulière aux heureux gagnants du Trophée GALAU et du concours vétérans.

Le trésorier, Serge FOISSAC a présenté les chiffres avec un bilan stable pour l'année 2011.

Après le renouvellement du Comité Directeur, le bureau se remodèle suite à quelques départs et de nouveaux entrants.

Pas de changement pour l'équipe dirigeante, Gilbert

GUISEPPIN Président, Françoise SABATIER Secrétaire et Trésorier Serge FOISSAC.



Vue des sociétaires de la Boule Marssacoise

Après quelques questions diverses, la séance a été levée à 11 H 30, suivie d'un verre de l'amitié en présence de tous les adhérents et des sponsors. Un repas au restaurant a clôturé cette AG.

Marssacois(e)s vous avez la parole

Marssac Info se veut la caisse de résonance de notre village. Marssac Info est VOTRE journal. Suggestions, commentaires, offres de services, demandes... ou encore désir d'animer une rubrique qui vous tient à coeur (vieilles photos, portraits, critiques littéraires, bourses d'échange...), c'est simple ! Contactez-nous, envoyez-nous vos éléments par mail ou déposez-les à l'accueil de la Mairie. A bientôt !

Pascal Crépin
06 37 74 30 54
pascal.crepin@wanadoo.fr
Thierry Stéfanon
06 23 87 24 98
thierry.stefanon@wanadoo.fr

Spéctacle de contes

✓ le samedi 03 mars 16h00 à la salle des fêtes de Marssac/Tarn.

L'association *Endacòm e d'aicí* vous propose un «goûter-contes» pour les enfants à partir de 3 ans, avec Marie Odile Dumeaux conteuse professionnelle, qui présentera des contes traditionnels en bilingue français/occitan pour le plaisir des petits et des grands!



Entrée: 2€ (gratuit pour les - de 3 ans)
Sur place: gâteaux + boissons.



FNACA : 2 dates importantes



Le 19 mars 2012

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire du Cessez le Feu en Algérie, la FNACA organise une cérémonie au Monument aux Morts le 19 Mars à 18h. A l'issue de cette commémoration la mairie de Marssac nous invite à prendre le verre de l'amitié tous ensemble.

Tous les Adhérents, ainsi que tous les Marssacois sont conviés à participer à ce 50^{ème} anniversaire du Cessez le Feu en Algérie.

Assemblée Générale de la FNACA le 14 avril 2012

L'Assemblée générale de la FNACA aura lieu le samedi 14 avril à 10h15 à la salle municipale de Marssac (extension). Après la réunion, pot de l'amitié suivi d'un repas animé par l'orchestre "Celia et ses Balladins".

Renseignements au 05 63 55 46 60 / 05 63 55 45 49

Notre énergie, un bien durable ?

La fédération Familles Rurales du Tarn vous propose une exposition sur les énergies.

Cette exposition, conçue par l'agence COMVV, et prêtée par l'ARPE, est composée de 15 panneaux. Elle vous permettra de découvrir et comprendre les enjeux liés à l'accès aux énergies. Pourquoi les ressources produisant notre énergie sont-elles rares ? Quels sont les impacts des énergies actuelles ? Comment trouver des solutions pour y remédier ? ...

En lien avec le projet Ecosphère (agenda 21 des familles), l'exposition abordera une thématique du développement durable de façon ludique. Ainsi, deux animations sont prévues, pendant la période d'exposition, pour pouvoir apprendre tout en s'amusant.

Le projet Ecosphère est mis en place par la fédération Familles Rurales, il permet aux familles de s'engager en faveur du développement durable. Par de petits éco-gestes les familles peuvent agir directement sur leur environnement et faire des économies financières.

Lieu d'exposition et d'animation :

Local friperie Familles rurales
22 avenue de Toulouse - 81150 Marssac Sur Tarn

Dates d'exposition :

Du mercredi 1 février 14h au jeudi 9 février 12h

Dates d'animations :

Le mercredi 1 Février de 14h à 16h

Le mercredi 8 février de 14h à 16h

Si vous souhaitez plus de renseignements, connaître les jours et horaires de permanence du local ou vous inscrire pour une animation n'hésitez pas à contacter : Morgane Wauthier à la fédération Familles Rurales du Tarn,

7 Boulevard Paul Bodin - 81000 Albi

Par téléphone au : 05.63.54.15.44.

ou par mail à : m.wauthier@orange.fr





- CONSEIL MUNICIPAL n°11/06 -
Séance du mardi 15 novembre 2011
Ouverture de séance à 20 h 30

L'an deux mille onze et le mardi quinze novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.
Pascal CRÉPIN, Bruno DORÉ, Bruno LADOUCETTE,
Lydie PICARONIE, Jean-Pierre PUJOL, Anne
ROUMÉGAS-PORCHE, Adjointes,
Jean BANQUET, Dominique FERRIERE, Christiane
GÉLIS, Thierry MALLÉ, Jean-Charles NEHR, Philippe
NEUVILLE, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON,
Christelle SUAU, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Véronique BOSCH représentée par Jean BANQUET
Cendrine GATUMEL représentée par Philippe NEUVILLE
Isabelle NESPOULOUS représentée par Christelle SUAU
Jean-François VINCENT représenté par Jean-Charles
NEHR

Absent(s) : Isabelle VILAS
Secrétaire de séance : Anne ROUMÉGAS-PORCHE
Date de convocation : 7 novembre 2011

ORDRE DU JOUR :

Urbanisme et travaux

1. Convention SDET - Dissimulation réseaux de télécommunication rue de l'Eglise
2. Cession de chemin rural

Finances

3. Taxe d'aménagement
4. Décision modificative n° 3

Personnel

5. Poste d'adjoint administratif principal 2ème classe
6. Poste d'adjoint administratif 1ère classe
7. Fermeture de postes

Administration générale

8. Relais d'assistantes maternelles

Questions diverses

Ajout de délibération

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la modification de l'enveloppe indemnitaire des élus. En effet, elle souhaite déléguer une fonction à un conseiller municipal qui pourra prétendre à une indemnité. Cette délibération portera le n°9.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Approbation du compte-rendu de la séance du 04 octobre 2011

Aucune observation n'étant émise, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**1 - TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RÉSEAU DE
TÉLÉCOMMUNICATION ELECTRONIQUE
11DISU156-7MAFQ DISSIMULATION BT RUE DE
L'EGLISE SUR P1 ECOLES**

Présentation : Monsieur Bruno DORÉ, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

Monsieur Bruno DORÉ fait un état des lieux des travaux en cours rue de l'église et présente les aspects techniques de l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

DELIBERATION :

Madame le Maire indique qu'au sens de l'article 4-1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce aux lieux et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Madame le Maire précise que dans le cadre de l'affaire "11DISU156-7MAFq Dissimulation BT Rue de l'Eglise sur P1 Ecoles", suite à visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 6 700 euros TTC, honoraires compris.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- APPROUVE la proposition qui lui est faite,
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

**2 - DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN PAR M. JEAN
CLUZEL**

Présentation : Monsieur Bruno DORÉ, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

Monsieur CLUZEL souhaite acquérir une portion de chemin rural, dont une partie est en totalité sur sa propriété (environ 650 m linéaire), et une partie dessert



sa propriété et la propriété d'un autre riverain. Le Conseil Municipal, vu le détail du plan qui leur est présenté et après exposé de Monsieur DORÉ, propose que seule la partie enclavée dans sa propriété fasse l'objet d'une cession, après déclassement dans le domaine privé.

DELIBERATION :

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande de Monsieur Jean CLUZEL, en date du 6 avril 2011, domicilié à Tourtignac, qui souhaite acquérir une partie du chemin rural de Tourtignac, situé lieu-dit Tourtignac, pour une surface d'environ 650 m². Cette portion se situe à l'intérieur de sa propriété, référencée section ZC n° 68, et il en assure l'entretien.

L'analyse de la situation montre qu'en l'état actuel de la demande, cette cession ne présente aucune particularité, sachant que ce chemin rural ne relie plus les propriétés CLUZEL (ZC 68), VALETTE-JOURDE (ZC 128) et le chemin rural de la Birbal, depuis le remembrement de 1986.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir débattu, avec 1 voix contre et 19 voix pour ;

- DIT qu'il n'est pas opposé au principe du détachement d'une partie du chemin rural de Tourtignac, tel que noté sur le plan annexé, et à sa vente ;
- DIT qu'il autorise Madame le Maire à lancer une enquête publique pour déclasser la portion du chemin rural, à transférer la parcelle concernée dans le domaine privé de la commune et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la finalisation de cette opération.
- PRECISE que le prix du terrain sera fixé par le Conseil Municipal après évaluation des domaines.
- INDIQUE que les frais engagés pour la globalité de cette opération (géomètre, notaire...) seront à la charge de l'acquéreur.

3 - TAXE D'AMÉNAGEMENT

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, adjointe en charge des finances et des entreprises

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE expose les modifications apportées par la nouvelle loi sur la taxe d'aménagement et les incidences que cela va avoir sur les ressources de la commune puisque la TLE disparaît. Elle rappelle que des documents ont été mis à disposition des élus au service urbanisme afin que chacun puisse prendre connaissance de ce dossier.

Elle présente les simulations effectuées par le service urbanisme. Il ressort de celles-ci que le vote du taux de la nouvelle taxe d'aménagement à l'identique du taux actuel de la TLE n'apporte pas la garantie du maintien

des ressources apportées par la TLE. On peut cependant faire l'hypothèse que la prise en compte de surfaces nouvelles dans la base de taxation (surfaces des garages, des piscines...) permettra un maintien global du niveau antérieur de ressources.

Elle propose en conséquence de maintenir le taux antérieurement affecté à la TLE, soit 4.5 %.

Monsieur Philippe NEUVILLE indique que le passage en taxe d'aménagement induit des décisions qui peuvent influencer l'urbanisation de la commune et que la question du taux aurait dû être discutée au préalable en commission des finances puisqu'il y avait du temps pour cela depuis septembre. Il regrette le manque de débat. Madame le Maire indique que c'est au moment de la révision du Plan Local d'Urbanisme, rendue nécessaire par l'obligation de se mettre en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale, qu'il sera opportun de débattre en tenant compte de la politique d'urbanisation souhaitée sur la commune. Monsieur Jean BANQUET demande s'il est possible de différencier le taux des logements et des annexes.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE lui rappelle qu'il est possible de sectoriser les taux mais pas de différencier les catégories de constructions.

Elle indique également que les textes prévoient des exonérations de plein droit pour certaines catégories de locaux mais que d'autres sont facultatives.

Elle fait lecture de ces exonérations et propose au Conseil Municipal d'exonérer les logements sociaux qui entrent dans la catégorie des exonérations facultatives et qui étaient déjà exonérés de TLE.

Monsieur Bruno DORÉ précise qu'il est possible de réviser le taux et les exonérations chaque année, et qu'en l'absence d'une révision, la décision de l'année précédente est reconduite de manière tacite.

DELIBERATION :

La réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificatives pour 2010.

Cette réforme institue une nouvelle taxe, la taxe d'aménagement, qui s'appliquera à partir du 1er mars 2012 à toutes les communes dotées d'un PLU.

Cette taxe comporte une part communale et une part départementale et vient en remplacement pour la commune de la Taxe Locale d'Equipements et pour le Conseil Général de la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles et de la Taxe Départementale pour le financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

Son mode de calcul diffère sensiblement de celui de la TLE. Son taux est compris entre 1% et 5 % (hors cas des communes qui décident d'abolir dès 2012 le régime actuel des participations), et il peut être modulé selon un



zonage décidé par la commune.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 14 voix pour et 6 abstentions ;

- D'INSTITUER sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4.5 % ;
- D'EXONERER totalement, en application de l'article L 331-9 du Code de l'Urbanisme les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés aux 1° de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-7 (logements aidés par l'état dont le financement ne relève pas des PLAI -Prêt Locatif Aidé d'Intégration qui sont exonérés de plein droit- ou du PTZ+).

4 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, adjointe en charge des finances et des entreprises

1. Opérations "Salle associative et local rangement" et "Réseaux rue de l'église"

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE indique que la commission d'appel d'offres, réunie en juillet, a déclaré infructueux deux lots du marché " Salle associative et local de rangement ". Malgré la phase de négociations, les montants se sont révélés plus élevés que les montants inscrits (235 000 euros) au budget 2011. En outre des travaux supplémentaires ont dû être engagés (étude géotechnique, dévoiement de la conduite de gaz) et une assurance dommage-ouvrage a été souscrite. En conséquence, il convient d'augmenter de 29 000 euros les crédits affectés à cette opération.

Monsieur Philippe NEUVILLE souligne que le budget de cette salle a beaucoup augmenté et indique qu'il faudrait selon lui se poser plus de questions quant aux évaluations de base et à la pertinence de tels investissements.

Madame le Maire rappelle que le préfabriqué actuel, dit "salle des associations", est totalement inutilisable et que la construction de cette salle était indispensable. Elle précise que ce projet bénéficie d'ores et déjà d'une subvention de l'Etat de 46 791 euros. Deux autres demandes ont été faites, l'une auprès du Conseil Général, l'autre sur l'enveloppe parlementaire.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE indique qu'il y a eu également un dépassement de 2 000 euros sur les montants des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de l'église qui avaient été estimés par le S.D.E.T.

Madame Christelle SUAU demande si ces dépenses d'enfouissement concernent des réseaux télécoms ces derniers devant être inscrits en fonctionnement. Il lui est rappelé que les dépenses d'enfouissement liées à des

travaux de voirie sont acceptées dans leur globalité en investissement, et qu'à ce jour, la Trésorerie n'a donné aucune information contraire.

2. Opérations d'ordre budgétaire

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE indique que des immobilisations ont été mal imputées par la Trésorerie. Il convient de ré-imputer ces biens. Ces écritures sont des écritures d'ordre budgétaire, et ne modifient pas les écritures réelles du budget.

3. Couverture d'un terrain du boulodrome

Monsieur Bruno DORÉ rappelle que quatre réunions des commissions concernées (sport, sport-travaux) ont eu lieu. Le projet a été affiné au fil de ces réunions. L'architecte du cabinet A. A. T. C a présenté le projet de couverture aux élus de la commission sport et associations le 10 novembre dernier. Les aspects techniques et financiers ont été débattus. Au terme du travail de la commission, qui a défini les principes de construction à retenir et pris en compte l'obligation de faire appel à un architecte, il apparaît que l'enveloppe pour cette opération est estimée à 33 000 euros. La prévision au budget primitif était de 24 000 euros. Si le Conseil Municipal en est d'accord, il conviendra d'augmenter les crédits de 9 000 euros.

Jean-Charles NEHR trouve indécent que l'on accepte de dépenser 35 000 euros pour le confort et l'agrément des joueurs de boules, alors que l'on a refusé de dépenser 33 000 euros pour garantir la qualité d'intégration des nouveaux Habitants de Marssac, et ce contrairement aux engagements pris par les membres de la liste "Marssac Autrement", lors de la campagne pour les élections municipales.

DELIBERATION :

Il convient de modifier les crédits comme suit :

Opérations réelles :

Dépenses imprévues compte 020 :	- 25 000 euros
Opération 554 parc :	- 6 000 euros
Opération 549 salle des associations et local rangement	+ 29 000 euros
Opération 567 réseaux rue de l'église	+ 2 000 euros

Opérations d'ordre budgétaires :

Suites à de mauvaises imputations dans l'inventaire de la trésorerie, il convient de ré-imputer certains biens, à savoir :

N° inventaire : Instal.eau potable	14 787.52 euros
Instal.eau potable log. sociaux	40 078.02 euros
Pluvial rue des Trincades	3 104.78 euros
Travaux voirie rue Bernissard	155 810.73 euros
Dépenses :	57 970.32 euros
	155 810.73 euros
Recettes :	213 781.05 euros



Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

Opérations réelles :

Dépenses imprévues compte 020 : - 9 000 euros
Opération 557 boulo-drome : + 9 000 euros

Le Conseil Municipal, avec 4 voix contre, 1 abstention et 15 voix pour, approuve ces modifications

5 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ÈME CLASSE

Présentation : Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge des ressources humaines

Sur avis favorable de la commission du personnel, Monsieur Bruno LADOUCKETTE propose d'ouvrir un poste au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe afin de pouvoir titulariser Véronique NOBILE, par voie de mutation, à la mairie de Marssac à compter du 16 novembre 2011. Il est rappelé qu'elle est actuellement en disponibilité et qu'elle est titulaire de son grade à Cadalen.

DELIBERATION :

- VU la proposition de la commission du personnel, réunie le 27 octobre 2011 approuvant la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, à compter de ce jour.

- MODIFIE la liste des effectifs en conséquence.

6 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ÈRE CLASSE

Présentation : Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge des ressources humaines

Sur avis favorable de la commission du personnel Monsieur Bruno LADOUCKETTE propose de promouvoir, à compter du 1er janvier 2012, Marie BALENGHIEN qui a réussi son examen d'adjoint administratif 1ère classe.

DELIBERATION :

- VU la proposition de la commission du personnel, réunie le 28 octobre 2011 approuvant l'avancement de grade d'un agent, du grade d'adjoint administratif 2ème classe au grade d'adjoint administratif 1ère classe, à compter du 1er janvier 2012,

- VU l'inscription de l'agent sur liste d'aptitude des adjoints administratifs 1ère classe,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE la création du poste d'adjoint administratif 1ère classe, à compter du 1er janvier 2012,

- MODIFIE la liste des effectifs en conséquence.

7 - FERMETURE DE POSTES

Présentation : Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge des ressources humaines

DELIBERATION :

Suite à l'avis de la commission du personnel du 28 octobre 2011, Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge des ressources humaines, propose la fermeture des postes ci-dessous :

- Poste d'Adjoint administratif 2ème classe : à compter du 1er janvier 2012

- Poste d'attaché territorial : à effet de ce jour

Vu le Code des Collectivités Territoriales, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la fermeture de ces deux postes dans les conditions exposées ci-dessus

Monsieur Philippe NEUVILLE, membre de la commission du personnel, demande s'il est possible d'obtenir les fiches de postes des agents, afin de mieux se positionner lors des avancements individuels. Monsieur Bruno LADOUCKETTE lui indique que les fiches sont prêtes et seront communiquées ultérieurement.

8 - EXTENSION DE COMPÉTENCES FACULTATIVES DE LA COMMUNAUTÉ L'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a voté la prise de compétence " Relais d'assistantes Maternelles " le 27 septembre 2011. Il est prévu le recrutement de trois animatrices pour assurer son fonctionnement. Le Relais d'assistantes maternelles RAM STRAM GRAM va être intégré à ce RAM communautaire et l'association qui gérait ce relais va être dissoute car elle n'a plus d'objet.

Monsieur Philippe NEUVILLE rappelle que l'animatrice du RAM associatif actuel a reçu sa lettre de licenciement, et que son préavis court jusqu'en février 2012. Elle était présente sur un ½ poste à Marssac. Il demande si la commune bénéficiera d'une présence sur la commune équivalente à celle d'aujourd'hui.

Madame le Maire indique que les textes de la CAF prévoient une animatrice à temps plein pour un territoire



doté d'une centaine d'assistantes maternelles. Le territoire Marssac/Terssac compte une trentaine d'assistantes maternelles en activité. Ces chiffres ne justifient pas le maintien d'un mi-temps. L'animatrice qui interviendra sur Marssac/Terssac interviendra également sur d'autres communes de l'agglomération.

Elle précise également que cette prise de compétence n'entraînera pas de diminution de l'allocation de compensation.

DELIBERATION :

Dans une société en pleine évolution, la recherche de solutions pour associer la vie familiale et professionnelle est une des principales préoccupations des familles. On estime aujourd'hui qu'en France 1 000 000 d'enfants en bas âge nécessitent une solution d'accueil. Les collectivités ont été amenées à mettre en place des structures d'accueil telles que les crèches ou à favoriser la création d'EAJE. Mais, avec plus de 500 000 jeunes enfants accueillis au domicile d'une assistante maternelle agréée, l'accueil individuel représente le mode de garde le plus pratiqué par les familles.

Les élus de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ont souhaité dès 2009 qu'une réflexion soit menée pour favoriser l'accueil des jeunes enfants. Des échanges d'expérience ont été initiés avec la communauté de communes de Tarn et Dadou qui exerce des compétences en ce domaine.

Sur le territoire communautaire, la capacité d'accueil en crèche atteint ses limites et ce, malgré les investissements importants réalisés par les communes, ces dernières étant financées notamment dans le cadre du contrat d'agglomération. A contrario, le nombre de places disponibles auprès des assistantes maternelles est de 650 et seules 419 places sont occupées.

Des initiatives ont vu le jour sur le territoire en matière d'organisation de garde d'enfants en bas âge. Un relais d'assistantes maternelles a été mis en place sur les communes de Marssac et Terssac. De même des assistantes maternelles ont créé l'Ile aux enfants intervenant sur cinq communes (Lescure, Arthès, Saint-Juéry, Cunac, Cambon). Cependant le développement des moyens de garde dans le Grand Albigeois s'avère nécessaire.

Face à ce constat la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a décidé en Bureau Communautaire du 16 mai 2010 de mener une réflexion en vue du transfert de la compétence Relais d'Assistantes Maternelles, pour laquelle l'échelle communautaire est apparue pertinente. Il a été relevé que la gestion des structures de petite enfance devait pour leur part continuer à s'inscrire dans les politiques communales d'aide aux familles au regard des liens évidents avec les fonctions centres de loisirs et scolaires.

Les objectifs d'un relais d'assistantes maternelles sont multiples :

- Rompre l'isolement des assistantes maternelles et mettre en valeur leur métier,
- Favoriser la socialisation et l'épanouissement des jeunes enfants,
- Accompagner les parents dans leur recherche d'assistante maternelle et dans leurs démarches administratives d'employeurs,
- Soutenir les assistantes maternelles et les parents dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Plus globalement, il s'agit de créer un dispositif d'accueil, de rencontres et d'informations pour des assistantes maternelles, des candidats à l'agrément, des professionnels de l'enfance, et des parents d'enfants âgés de moins de 6 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le transfert de la compétence facultative nouvelle : Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M) correspondant à la mise en œuvre, la gestion, la coordination, l'animation d'un Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire communautaire.
- D'AUTORISER Madame le Maire à engager et à signer toutes les formalités inhérentes au projet de R.A.M communautaire.

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-17,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis de la commission cadre de vie solidarité du 7 septembre 2011,

VU l'avis du bureau communautaire du 13 septembre 2011,

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- APPROUVE le transfert de la compétence facultative nouvelle : Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M) correspondant à la mise en œuvre, la gestion, la coordination, l'animation d'un Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire communautaire.

- AUTORISE Madame le Maire à engager et à signer toutes les formalités inhérentes au projet de R.A.M communautaire.

9 - MODIFICATION D'ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE - INDEMNITÉS DES ÉLUS

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire indique qu'elle souhaite déléguer



une fonction à un conseiller municipal qui pourra prétendre à une indemnité. La délégation concerne le domaine des travaux en régie.

DELIBERATION :

Madame le Maire fait savoir aux membres du Conseil qu'elle a décidé de confier une délégation à Monsieur Gilbert ROCHE. Cette délégation concerne la planification, le suivi et le contrôle des travaux en régie.

A ce titre, il peut prétendre à une indemnité de fonction correspondant à 6 % de l'indice 1015. En application de l'article L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'enveloppe globale ne peut être dépassée.

En conséquence, il convient de redéfinir le taux d'indemnité de chacun des élus.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;

- Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et à un conseiller municipal, à compter de la date de l'arrêté de délégation.

- Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales

Maire : 42.14 % au lieu de 43 %

Adjoints : 15.64 % au lieu de 16.5 %

Conseiller municipal : 6 %

- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 31 mars 2008.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

- Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

10 - QUESTIONS DIVERSES

Utilisation des locaux

Madame Lydie PICARONIE indique qu'une réunion a eu lieu le 4 novembre, réunissant cinq des six associations qui ont des activités régulières toutes les semaines et doivent être relogées dans la nouvelle salle associa-

tive. Il s'agit des " Amis des cartes ", du " club de l'Amitié et des Aînés ruraux ", de l'activité Loisirs créatifs de l'association Familles Rurales et de l'activité musicale de l'association culturelle. L'association " Garder le lien " était absente. Cette réunion a permis de préciser définitivement les besoins en placards de chaque association car le menuisier devait lancer la fabrication. Elle a permis également d'établir le futur planning d'utilisation de la nouvelle salle par ces six associations, cette salle pouvant être partagée en deux par une cloison acoustique. Madame PICARONIE souligne la qualité du dialogue avec les personnes présentes qui ont recherché ensemble des solutions et accepté des compromis. Cela a permis d'aboutir à un planning où chacun a pu trouver sa place.

Elle précise également que la réunion a permis d'informer les associations de la fermeture du préfabriqué, devenu définitivement inutilisable, et des solutions mises en place pour leur permettre de continuer leurs activités jusqu'à l'ouverture de la nouvelle salle, courant janvier. Elle souligne que la présidente de la Vieille cantine qui a été sollicitée pour accueillir ces associations de façon transitoire dans les locaux de la bibliothèque a été très coopérative.

Madame Christelle SUAU demande pourquoi la commission "associations" n'a pas été invitée à cette réunion.

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'un oubli et qu'il est regrettable. Elle rappelle les conditions d'organisation de la réunion, devenue urgente du fait de la demande du menuisier qui voulait lancer la fabrication des placards pour tenir ses délais. Elle précise par ailleurs que celle-ci aurait dû être organisée plus tôt vu que la salle associative doit être livrée en janvier et qu'aucun planning n'avait encore été discuté avec ces associations.

Monsieur Philippe NEUVILLE demande s'il ne serait pas judicieux de verrouiller la deuxième porte de la salle des fêtes quand cette salle est louée. Il précise que le samedi matin, lorsque l'école de musique fonctionne, la porte principale reste ouverte, rendant possible l'accès de n'importe qui dans la salle elle-même et l'extension. Christophe JAMMES se charge de vérifier la possibilité de fermer la porte intermédiaire entre l'entrée et la salle.

L'ordre du jour étant achevé,
la séance est levée à 22 h 30



La naturopathie est une médecine non conventionnelle visant à retrouver la santé ou l'optimiser à l'aide de méthodes naturelles en prenant en compte l'individu dans sa globalité (niveau physique, physiologique, émotionnel) et en traitant les problèmes à leur source (pour supprimer les causes des troubles). Elle fait ainsi appel à la force auto-guérisseuse et intelligente qui est en chacun

d'autres traitements. Elle consiste simplement mais efficacement en des tests musculaires, des protocoles de points d'acupression, des évictions, puis une vérification.

REMBOURSEMENT

En France quelques mutuelles participent au remboursement des séances de Naturopathie et des séances N.A.E.T.



IDEE CADEAU : si vous souhaitez offrir une séance à une personne Saralie vous propose des bons cadeaux adaptés à toutes occasions (Anniversaire, Noël,...).

Renseignements, horaires et tarifs :
Contactez **Saralie Rouzaud**,
LALIE NATURE, NATUROPATHE
Praticienne NAET (allergies)

4 rue des Lilas
81150 Marssac sur Tarn
06 19 32 02 32
<https://sites.google.com/site/lalie-nature/>

de nous. Saralie utilise les plantes, l'alimentation, les compléments alimentaires naturels, des techniques manuelles (Tui-na, réflexologie, technique globale harmonisante), des techniques de relaxation visualisation, de respiration, les fleurs du Dr Bach.

Vous pouvez consulter un Naturopathe pour tout trouble chronique ou simplement pour un bilan énergétique et alimentaire. Votre corps vous parle, le Naturopathe est là pour vous aider à décoder ses messages. La naturopathie peut travailler en accompagnement d'un traitement médicamenteux car elle n'interfère pas.

La méthode N.A.E.T est une technique naturelle d'élimination des allergies, intolérances et troubles associés. Cette méthode est également sans interférence avec

Saralie Rouzaud, une naturopathe à Marssac



Le sport et les Arts à l'école



Dans le cadre du projet "Le sport et les Arts" six classes de l'école de Marssac vont travailler avec l'aide d'une artiste : Olga Vieco. Après avoir visionné un DVD présentant l'artiste dans son atelier. Les élèves de la classe de CM1 réalisent une synthèse collective : son atelier c'est comme une bulle : c'est calme, c'est son univers, elle s'y sent bien.

Olga Vieco est une artiste peintre. Elle aime la musique. Elle aime la peinture classique, moderne, contemporaine, italienne, espagnole, allemande... Elle aime ce qu'elle ne sait pas faire. Elle parle de son travail avec plaisir, passion et émotion.

Elle utilise de grands formats. Elle fait des diptyques et des triptyques. Elle se sert du noir, du marron, de la couleur des roches. Elle aime le blanc. Elle utilise de la

peinture mais aussi d'autres matériaux : du charbon, de l'huile, ou du caramel, du plâtre. Elle peint avec



plusieurs outils : ses mains, des pinceaux, des éponges... Elle fait des étirements de surface, elle peint vite, elle peut reprendre des tableaux qui existent depuis des années. Dans un tableau pour elle la place du vide est importante.

Dans ses tableaux chacun y voit ce qu'il veut.

Jeudi 5 janvier c'est la rencontre, les enfants ont une foule de questions...

Extraits :

- "... - Qu'est-ce qui vous a donné envie de peindre ?
- Le besoin de vide dans ma tête.
- Quelle est votre couleur préférée ?
- Le rouge.
- Pourquoi pour vous votre atelier est une bulle ?
- Parce que j'aime flotter.
- Est-ce que vous utilisez du vrai caramel ?
- Non, c'est de l'huile de lin ou du vernis.
- Comment travaillez-vous ?
- D'abord je fais le vide dans ma tête, je me concentre. Puis je fais un travail spontané. Ensuite j'observe. Enfin, je rajoute.
- Quel genre de peinture faites-vous ?
- De la peinture abstraite..."

Enfin l'artiste a apporté une de ses œuvres qu'elle dévoile on ôtant successivement des caches. Les enfants sont intarissables de questions, d'interprétations et de riches évocations...

Rencontre sportive

Vendredi 16 décembre la classe de CM1 a organisé une rencontre sportive avec les CE1 - CE2. Ils ont pratiqué trois sports différents : la sarbacane, le mülky, la boccia.

Les enfants se sont bien amusés parce que les jeux étaient une

surprise. A la fin de la rencontre ils ont partagé un goûter.

Maxence, Alexy, Mexan, Lucas, de la classe de CM1





Amis de l'école : demandez le programme !

Le Loto de l'Ecole de Marssac a lieu le Samedi 4 février 2012 à la Salle des Fêtes de Marssac. De jolis lots sont à gagner. Nous vous attendons nombreux !

Journée du Samedi 17 mars 2012 - Carnaval de 10h à 12h

Enfants et Parents, déguison-nous sur le thème des **JEUX OLYMPIQUES**. Rendez vous à 9H30 dans la cour de l'école primaire où vous attendra Bastien du CLAE avec son groupe DJEMBE qui nous accompagnera tout au long de la matinée.

- **10h** : Défilé des enfants dans les rues de Marssac

- **10h45** : Jugement du Roi Carnaval en place publique de St Orens. Animation préparée par les enfants du CLAE

- **11h15** : Dégustation des gâteaux des parents et rafraîchissements offerts par les "amis de l'école" dans la cour de l'Ecole Primaire.

Tous les enfants devront impérati-

vement être accompagnés d'un adulte (Le carnaval se déroule hors temps scolaire).

Nous comptons sur la présence de chacun d'entre vous !

- Marché de Printemps ! de 10h à 17h30

Nos enfants confectionnent en classe avec leurs enseignants des décorations sur le thème du printemps. Nous vous invitons à venir les découvrir. La vente aura lieu à partir de 10h jusqu'à 17h30 dans la cour de l'Ecole Primaire.

- le Vide-Maison et Jardin ! de 12h à 17h30

Si le beau temps est au rendez-vous, à l'issue du carnaval vous pourrez installer un stand et vendre vos objets dans la cour de l'Ecole Primaire et Maternelle. (*installation à partir de midi, ouverture au public de 13h à 17h30*)

Vous pouvez réserver votre stand

après des enseignants avant le **Mercredi 7 mars 2012** ou en téléphonant aux contacts au bas de l'article. 5 euros par table réservée sera demandée lors de la réservation. Une buvette et des crêpes seront à votre disposition.

Nous vous rappelons que tous les bénéfices de nos manifestations permettent de financer une partie des activités scolaires (interventions extérieures) et extra-scolaires de l'école (voyages, sorties culturelles).

Nous remercions le CLAE qui participe à nos manifestations.

Notre association travaille en étroite collaboration avec l'Ecole afin que nos manifestations se déroulent au mieux. Nous remercions l'Equipe Enseignante de son implication.

Merci et à bientôt

Les Amis de l'Ecole

Anne Hermet 06 17 97 12 81

Christel Fraysse 06 62 17 29 33

Véronique Neuville

06 83 82 54 79

Marjorie Balat

06 25 37 27 41



Du nouveau au centre de loisirs de la CLE DES CHAMPS en 2012

DES CHAMPS accueille et transporte vos enfants dès l'âge de 3 ans jusqu'à son centre de loisirs intercommunal :

- le mercredi et pendant les vacances scolaires, le transport est organisé sur les communes de FLORENTIN, LAGRAVE et MARSSAC

- pendant les petites vacances l'été, ce service est étendu aux communes d'AUSSAC et de CASTELNAU DE LEVIS.

Nos équipes éducatives sont formées pour accueillir les enfants et leurs familles. Elles sont garantes de

la qualité de vie de chacun au sein du centre de loisirs.

Pour être au plus prêt de vos préoccupations, notre fonctionnement est souple : pas de préinscription, possibilité d'amener votre enfant à la journée ou demi-journée, nos tarifs sont adaptés aux ressources familiales.

Pour toute information complémentaire, pour connaître les horaires et les arrêts du bus, contactez nous du lundi au jeudi de 9h à 12h, 14h à 17h ou le vendredi de 9h à 12h au 05 63 81 51 02 ou 09 77 96 70 70 ou consulter notre site internet : cleschamps.web.officelive.com/default.aspx

Transport des enfants dès 3 ans au centre de loisirs

Vous avez envie de loisirs de qualité pour vos enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires... vous avez besoin d'une structure d'accueil régulièrement ou en urgence le mercredi et pendant les vacances scolaires... vous n'avez pas de transport pour amener vos enfants au centre de loisirs... nous avons une solution : L'association intercommunale CLE

BIBLIOTHEQUE ASSOCIATIVE - LA VIEILLE CANTINE

TOUTE SON EQUIPE VOUS SOUHAITE UNE HEUREUSE ANNEE EN LECTURE

DATE IMPORTANTE **NOTRE ASSEMBLEE GENERALE AURA LIEU LE 06 MARS 2012 DANS NOS LOCAUX.**
PAR SOUCIS D'ECONOMIE DE FRAIS D'ENVOI POSTAUX CET ARTICLE TIENT LIEU DE CONVOCATION POUR TOUS NOS ADHERENTS

ORDRE DU JOUR

**BILAN DE L'ANNEE ECOULEE
HORAIRES D'OUVERTURE
COTISATION**

NOUS COMPTONS SUR VOTRE PRESENCE, VENEZ NOMBREUX. EN CAS D'IMPOSSIBILITE IL VOUS EST POSSIBLE D'ETRE REPRESENTE PAR UN AUTRE MEMBRE DE L'ASSOCIATION POUR CELA MERCI D'ETABLIR UN POUVOIR ET NOUS LE RETOURNER AVANT LE 03 MARS 2012

Pouvoir

CONFORMEMENT AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE "LA VIEILLE CANTINE"

JE SOUSSIGNE..... DONNE POUVOIR

A
DE ME REPRESENTER A VOTER A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 06 MARS 2012

FAIT LE

A

SIGNATURE



La Vieille Cantine

Bibliothèque associative de Marssac

Horaires d'ouverture

le mardi de 16h30 à 18h00
 le mercredi de 15h00 à 17h00
 le vendredi de 16h30 à 18h00
 le 1^{er} samedi du mois de 9h00 à 12h00

**+ de 12 000
 ouvrages dont 400
 bandes dessinées**

Portage de livres a domicile (06 63 67 58 18)
 Cotisation : 5 euros/an



Les infos du mois... Les infos du mois... Les infos du mois... Les infos du mo



Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47
Gendarmerie	17
Samu	15
Pompier	18 d'un poste fixe et 112 d'un portable
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81
Alcooliques Anonymes	05 63 35 66 17
Alzheimer Info	0811 112 112
Cancer Info Service	0810 810 821
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24
Drogues info Service	0800 23 13 13
Ecoute Alcool	0811 91 30 30

Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Ecoute Handicap Moteur	0800 500 597
Ecoute Infos Sclérose en Plaques	0800 854 976
Enfance et Partage	0800 05 12 34
Protection et Assistance aux Personnes Agées	0800 020 528
Sida Info Service	0800 840 800
SOS Amitié	05 63 54 20 20
SOS Enfants disparus	0810 012 014
Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Tabac Info Service	0825 309 310
Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Allo Enfance Maltraîtée	0800 559 557



Michel C. nous livre sa vision poétique de Marssac inspirée d'un texte que Robert Lamoureux avait écrit sur son village

Marssac pour moi c'est un tout petit village
Je croise dans la rue des gens que je connais
Je pourrai mettre un nom sur tous les visages
Et si le bon Dieu veut, c'est là que je mourrai...

On a une grande rue où sont les boutiques
C'est là qu'on descend faire les commissions
Elle est baptisée la Rue des Ecoles
L'ancien Maire avait de l'imagination...

Quand j'y passe je croise des dames
Que j'ai embrassées tout même tant et plus...
L'une d'elle s'est mariée avec un gendarme
On se salue toujours, mais on ne s'embrasse plus

On a une Eglise qui est ni laide ni belle
Dedans y a la lampe qui brûle jour et nuit
Et puis l'Abbé Bézart et les mêmes fidèles
Et puis il y aura moi quand j'aurai vieilli

Marssac grâce au ciel affleure le Tarn
Où s'en vont passer le toit des gabarres
Et à tous les coups un futur printemps

Y a bien entendu un coin du village
Où sont les gens riches et les belles maisons
Bourgeois, cash, loto et gens de tous âges
Quatre quatre, cadre carbone, mariage de raison

Puis y a l'autre côté, le côté barrière
Celui s'éveillant au premier T.E.R
Toujours clôturé et plein de mystères

Bref...

C'est un petit village, calme et provincial
Avec ses ragots et ses jalousies
Il prend sa gaîté dans la capitale
Et dans ses quartiers, sa mélancolie

Mais quand je vois nos enfants courir hors d'haleine
Vers la communale où j'ai tout appris
Acheter leurs sucettes où j'achetais les miennes
Je suis dans Marssac comme dans un abri

C'est un grand chez moi, c'est mon domicile
Les rues, les maisons, c'est mon mobilier
Oui c'est à Marssac que j'ai le cœur tranquille
Et si le bon Dieu veut, c'est là que je mourrai...

Michel C.

Le Marssac Info recherche des distributeurs

Le MARSSAC INFO recherche un ou des distributeurs sur le secteur de la **Violette, Rieumas, St Barthélémy, Guille.**

Cette personne bénévole doit, si possible, résider dans ce secteur. La distribution est effectuée 1 fois par mois. En général le premier week-end.

Vous souhaitez aller à la rencontre de vos voisins, vous souhaitez participer à la vie communale, vous souhaitez entrer en contact avec d'autres distributeurs, vous souhaitez marcher régulièrement à travers les rues de notre village...

Prenez contact dès maintenant avec **Thierry STEFANON** au **06 23 87 24 98**. Merci et à bientôt.

